



QUALIFELEC

PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 123289

Valable du 23/05/2024 au 22/05/2025

OBJECTIF SOLAIRE BY EGELEC
67 TER RUE DE LA PAGERE

69500 BRON

RAISON SOCIALE : OBJECTIF SOLAIRE BY EGELEC

SIRET : 91092656700017
Forme Juridique : SAS
Responsable légal : BENSADOUN PATRICE
N° Dossier : 43-RL-59023-69
N° Client : 59023

Tel : 04 72 59 06 49
E-mail : A.MARTIN@OBJECTIFSOLAIRE.FR
Assurance Responsabilité Civile : SMA BTP
Assurance Décennale : SMA COURTAGE

Qualification selon référentiel : Solaire Photovoltaïque - SPV

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
PSPV3 : Probatoire SPV - indice 3 (supérieur à 250 kVA)	-	23/05/2024	22/05/2026
SPV1 : SPV - indice 1 (inférieur ou égal à 36kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	23/05/2024	22/05/2028
SPV2 : SPV - indice 2 (supérieur à 36 kVA ou inférieur ou égal à 250 kVA)	Classe 1 (1 à 3 exécutants)	23/05/2024	22/05/2028
Mention			
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement		23/05/2024	22/05/2028
Catégories de travaux			
Panneaux solaires photovoltaïques		23/05/2024	22/05/2028

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.
En cas de suspicion, contactez Qualifelec :
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 30 mai 2024

Thierry SCHOTT
Président de Qualifelec

Certificat réédité
le 01/07/2024.

Annule et remplace
le précédent.

Visitez notre site : www.qualifelec.fr

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique
109 rue Lemercier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : contact@qualifelec.fr
Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z

EN/0103-G